

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 59 (1933)
Heft: 19

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

intéressée, en l'invitant à dire, dans un délai fixé, si elle fait opposition à l'adjudication.

L'Administration pourra procéder sans autre à l'adjudication dès que le délai prévu sera écoulé sans que l'Association ait fait opposition.

Si l'Association s'oppose à l'adjudication, le service intéressé invitera l'entrepreneur à présenter le calcul détaillé de ses prix (analyse de prix).

L'Association, de son côté, sera priée de présenter ses propres calculs pour autant que cela n'a pas déjà été fait, conformément à l'article 20.

Pour éclaircir la situation l'entrepreneur et l'Association professionnelle seront invités à une entrevue par le service intéressé.

Si, au cours de ces échanges de vues, le service intéressé acquiert la conviction que l'offre de l'entrepreneur peut être acceptée en raison de circonstances spéciales dont l'intéressé fera, au besoin, la démonstration, l'Administration reste libre de prendre l'offre en considération ou de la repousser.

On prévoit, en outre, qu'à défaut d'entente on fera appel à une commission des prix composée d'un représentant de l'Administration, d'un représentant des soumissionnaires désigné par ceux-ci et d'un expert désigné par les parties. La commission de contrôle propose les prix qu'elle juge normaux après quoi le Conseiller d'Etat intéressé adjuge, sur le vu du rapport. Les contestations sont jugées par un tribunal arbitral.

Le reste du projet de la Fédération vaudoise des entrepreneurs concerne des points intéressants, mais sans importance majeure.

Etant donné ce que nous en disons plus haut, on peut penser que ce projet va heurter violemment les conceptions de l'Administration, c'est-à-dire de l'Etat.

La mentalité courante, à notre époque, peut se résumer ainsi : On trouve toujours que l'Etat s'occupe de trop de choses lorsqu'il le fait dans son intérêt, pour augmenter par exemple ses recettes ; mais on trouve qu'il ne s'occupe jamais assez des choses qui vont mal. On voudrait tout avoir sans rien payer.

En ce qui concerne les adjudications, l'Etat de Vaud, jusqu'à présent, avait les mains presque complètement libres, dans l'intérêt, disaient ses représentants, du grand public contribuable. Si l'on n'adjudicait pas toujours au plus bas soumissionnaire — qui pouvait décidément apparaître comme peu sérieux — on s'en rapprochait toujours beaucoup. Avec le nouveau système, tel que le prévoit la Fédération vaudoise des entrepreneurs, la liberté d'action de l'Administration se trouverait fortement réduite. Personnellement, nous n'y voyons pas d'inconvénient, sous la condition stricte que les calculs indicatifs des associations professionnelles soient établis avec infiniment de soin, de sincérité et d'équité aussi. Autrement dit, il ne faudrait pas que l'on arrivât à un « blocage des prix » dont les contribuables feraient les frais. Dans d'autres branches de l'activité économique, où ce « blocage » eut précisément lieu dans de mauvaises conditions, on a ainsi favorisé toutes sortes de manœuvres fâcheuses et facilité paradoxalement les gâcheurs de prix.

Qu'on nous comprenne bien : Nous sommes fort sympathique au projet de la Fédération vaudoise dont les principes inspireurs nous paraissent très justes, mais l'application de ces principes nous incline à quelques prudentes réflexions.

Nous attendons au surplus avec curiosité la suite des événements, notamment les réactions de l'Administration. Et nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Un beau don à l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Nous tenons à souligner ici, pour les nombreux lecteurs du *Bulletin technique* qui ont passé par l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne et qui lui ont conservé une agissante sympathie, le magnifique don de 100 000 fr. que M. le professeur *Auguste Dommer* a fait en faveur du Fonds des laboratoires de notre Ecole.

Les quotidiens ont rappelé toute l'activité sans cesse animatrice et généreuse que M. Auguste Dommer a consacrée à l'Ecole de Lausanne, comme professeur extraordinaire de 1901 à 1904, comme professeur ordinaire et directeur jusqu'en 1907, comme professeur encore jusqu'à l'an dernier, contribuant ainsi à la formation de trente et une volées d'ingé-

nieurs. Et de quelle façon à la fois pratique et enthousiaste !

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud et l'Ecole de Lausanne ont tenu à exprimer à M. Dommer, pour son geste si généreux, leur profonde gratitude. Au nom de tous les anciens élèves de l'Ecole, nous le remercions aussi du fond du cœur.

L'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, certes, a grand besoin d'argent. Nous espérons que le beau geste de M. Dommer, outre son effet pratique immédiatement mesurable, aura une portée plus vaste encore, en incitant peut-être à la plus efficace imitation des bienfaiteurs nouveaux.

J. PEITREQUIN.

SOCIÉTÉS

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion

concernant l'année 1932, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

(Suite et fin.)¹

8. Normes.

La révision du tarif d'honoraires pour travaux d'architecture (N° 102) a pu être conduite à chef à l'assemblée des délégués, en septembre, sous réserve de quelques changements rédactionnels. Par contre, les deux nouveaux tarifs d'honoraires pour travaux d'ingénieurs ne pourront être soumis qu'à la prochaine assemblée des délégués ; un examen approfondi des bases légales du tarif a été nécessaire, et il a fallu refondre les directives d'usage et préparer un contrat type entre maître de l'ouvrage et ingénieur. On a dû, pareillement, renvoyer aux Commissions les formulaires N°s 118, 118a et 119 ; aussitôt que ces derniers seront adoptés, la Commission des normes pourra entreprendre la révision des autres formulaires.

9. Entreprise de la « Maison bourgeoise ».

L'Assemblée de Lausanne a eu la primeur du 24^e volume de l'ouvrage : « La maison bourgeoise dans le canton de Neuchâtel ». La Commission a, en outre, pu enregistrer le beau succès des efforts de son président, M. Schucan, architecte, qui a obtenu une augmentation des subventions de quelques Sections, puis environ 7000 fr. de dons privés, le tout en faveur de la continuation de ses travaux. La parution du prochain volume est ainsi assurée, ce sera le « Tessin I », ceci pour autant qu'il sera possible d'amener la maison d'édition Orell Füssli à renoncer à modifier son contrat à notre détriment, en vertu de la crise générale. Il faut espérer que l'édition des six derniers volumes prévus ne subira pas trop de retard ; leur matériel est en grande partie réuni à l'heure qu'il est ; la S. I. A. désirerait pouvoir bientôt affecter à d'autres tâches les fonds réservés jusqu'ici à l'édition de la « Maison bourgeoise » ; elle serait aussi heureuse de décharger de leur mandat les membres de la Commission, dont plusieurs se consacrent à cette œuvre depuis sa fondation.

10. Commission des cours.

Le cours tenu, du 17 au 19 mars, dans les locaux de l'Ecole polytechnique fédérale, a eu pour sujet : *Les problèmes actuels de la circulation* ; il a été suivi par quelque 300 participants ; son grand succès a reposé sur la direction expérimentée de M. A. Walther, privat docent ; le fonds des cours en a recueilli l'avantage. Le texte des différentes conférences parut, en partie, dans nos organes « Schw. Bauzeitung » et « Bulletin technique », et fut ainsi rendu accessible à un plus grand nombre de nos membres. On pense néanmoins supprimer le cours projeté pour 1933.

11. Bibliothèque.

On recommande vivement aux membres d'utiliser les livres et les périodiques qui parviennent au Secrétariat. Nous attirons, par la même occasion, l'attention des intéressés sur les publications de brevets d'inventions suisses, qui sont déposées par la « Schw. Bauzeitung » à l'Office de brevets E. Blum, Bahnhofstrasse 31, à Zurich.

¹ Voir *Bulletin technique* du 2 septembre 1933, page 227.

12. *Assurances.*

Nos contrats d'assurance avec les deux sociétés « Zurich » et « Winterthur » conservent leur validité et nous recommandons à nos membres d'en tirer parti. Le rabais porte sur 10 et 15 % pour les assurances individuelles et sur 5 et 10 % pour l'assurance d'employés.

13. *Fondation Geiser.*

Le *Sixième concours*, consacré à l'élaboration de projets de *Ponts-routes provisoires en bois*, a donné un résultat réjouissant et le jury (M. Hübner, président) a soumis les 11 projets présentés à un examen approfondi, afin d'en assurer pour plus tard l'emploi dans la pratique. 3 projets remportèrent des prix et 4 furent achetés. Ces 7 projets seront exposés en temps voulu à l'Ecole polytechnique fédérale, afin d'être portés à la connaissance d'un large public.

14. *Organes de la Société.*

Aucun changement ne s'est produit dans nos périodiques. A l'occasion de notre Assemblée générale, le « Bulletin technique » a publié un fort numéro spécial. De son côté, la « Schw. Bauzeitung » a commémoré son jubilé cinquantenaire, à la fin de 1932, en éditant un intéressant numéro de fête.

15. *Service technique suisse de placement.*

La crise économique s'est naturellement fait sentir aussi ici : pour 627 places vacantes, il y a eu 1613 candidats. Le nombre des placements s'est réduit en proportion ; il y en a eu 274, dont 201 de constructeurs et 73 de mécaniciens ; en outre, et particulièrement dans la construction, beaucoup de places (43 %) n'étaient que provisoires, et n'ont duré en moyenne que quelques semaines.

On peut répartir le nombre de cas comme suit :

	Places vacantes :	Candidats :	Placements :
Ingénieurs et architectes	146	373	65
Techniciens	380	957	140
Dessinateurs	101	283	69
	627	1613	274

Les places vacantes se sont ainsi réduites de 33 %, et les candidatures ont augmenté de 20 %, comparativement à l'année précédente. Le personnel technique pour les constructions en béton et en fer semble avoir actuellement le plus de chances d'engagement.

L'étranger reste fermé pour le moment à nos ingénieurs et techniciens ; il y a eu toutefois 21 places annoncées, mais on n'a pu en repourvoir que 2. Par contre, plus de 100 Suisses sont rentrés de l'étranger au pays, et, manquant de places, se sont inscrits au S. T. S. ; mais avec bien peu d'espoir de réussite.

16. *Relations de la S. I. A. avec d'autres Sociétés et avec l'étranger.*

Vu la situation actuelle, nous avons légèrement réduit l'envoi de délégués à des assemblées suisses et étrangères. La S. I. A. ne s'est dès lors fait représenter qu'aux sessions suivantes de Sociétés amies :

Société suisse pour l'étude des carburants à moteurs, II^e Assemblée générale, 12 janvier 1932, à Zurich : M. le directeur F. Escher, président de la Section de Zurich.

Société autrichienne des ingénieurs et des architectes, Vienne, Assemblée générale du 2 février 1932 : Télégramme de bons vœux pour le 70^{me} anniversaire de M. le Dr F. v. Emperger, Vienne.

Société suisse des Entrepreneurs, Assemblée générale ordinaire, le 13 mars 1932, à Lausanne. M. le professeur J. Bolomey, ing. et M. Ch. Brugger, arch., à Lausanne.

Association suisse des Professionnels de la route, XX^e Assemblée générale, les 4 et 5 juin 1932, à Bienne : M. A. Altwegg, ingénieur cantonal à Saint-Gall.

Société suisse de remorquage sur le Haut-Rhin, XXVI^e Assemblée générale du 2 juillet 1932, à Petit-Huningue : M. A. Linder, inspecteur, Bâle.

Association suisse des techniciens du gaz et de l'eau, LIX^e Assemblée générale, les 10-12 septembre 1932, à Lucerne : M. P. Beuttnner, ingénieur à Lucerne.

Fédération des ingénieurs-conseils, VI^e Congrès international, les 7-10 septembre 1932, à Zurich : M. le Dr F. Bäschlin, professeur à Zurich.

Association suisse pour l'aménagement des eaux, XXI^e Assemblée générale, le 8 octobre 1932, à Zurich : M. le Dr J. Buchi, Zurich.

Zurich, mars 1933.

Pour le Comité central :

Le président : P. VISCHER. Le secrétaire : P. SOUTTER.

Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Diplômes et prix décernés :

Diplôme d'ingénieur-constructeur : MM. Valérien Brélaz, Vaudois ; Carlos Calatayud, Bolivien ; Henri Duboin, Genevois ; Henri Gruner, Genevois ; Jean-Louis Jossevel, Vaudois ; Max Landry, Neuchâtelois ; Jean Ott, Zurichois ; Roger Péju, Français ; Jean Perret, Vaudois ; Max Roux, Vaudois.

Diplôme d'ingénieur-mécanicien : MM. Henri Benoît, Vaudois ; Aristodino Cosmetto, Roumain ; Albert Seiler, Bâlois.

Diplôme d'ingénieur-électricien : M^{lle} Erna Hamburger, Allemande ; MM. Fred. Béja, Turc ; Baruch Cohn, Turc ; Léo Du Pasquier, Neuchâtelois ; Kimon Embiricos, Grec ; Raymond Matthey, Vaudois ; René Pilicier, Vaudois ; Jean-Louis Roulet, Neuchâtelois.

Diplôme d'ingénieur-chimiste : MM. Philippe Gardiol, Vaudois ; Georges Genton, Vaudois ; Frédéric Marmillod, Vaudois ; Rolf Mohr, Allemand.

Prix A. Dommer, à M^{lle} Erna Hamburger, Allemande.

Prix William Grenier, à MM. Jean Perret, Vaudois, et Albert Seiler, Bâlois.

Prix de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, à M. Baruch Cohn, Turc.

Prix des Anciens élèves, à MM. Henri Benoît, Vaudois, et Jean-Louis Roulet, Neuchâtelois.

BIBLIOGRAPHIE

Le commerce des papiers peints en Suisse. 9^e publication de la Commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique. Une brochure de 25 pages (21×30 cm), en vente, à 1 fr. 50, au secrétariat de la « Commission fédérale d'étude des prix », 38, Sulgeneckstrasse, à Berne.

« Cette étude, dit la Commission, nous permettra, dès le début de nos publications sur le coût de la construction, d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à nos travaux, sur un facteur de renchérissement auquel on ne prête guère attention mais qui est très important en réalité. Nous entendons le gaspillage de matériel qui a pris des proportions vraiment surprenantes et qui est dû, non pas, subjectivement, à la volonté des individus, mais, objectivement, aux circonstances qui se sont imposées. »

Prévention des explosions des vapeurs d'huile inflammables, par E. Hæhn, ingénieur en chef de l'Association suisse de propriétaires de chaudières à vapeur.

Une brochure de 17 pages, pleine d'aperçus intéressants et de judicieux conseils.

Construction rationnelle des fondations de machines, par I. Katel, ingénieur civil. En vente à la Librairie polytechnique Ch. Béranger, à Paris.

Une brochure de 21 pages (16×24 cm), avec 16 figures, dont il est superflu de souligner la valeur, l'autorité de M. I. Katel étant consacrée par d'éclatants travaux.

Voir page 3 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.